



CLUB
du développement durable

→ ACTEURS
→ COMMUNES
→ TERRITOIRES

COMPTE
RENDU
22

ATELIER DU 29 MAI 2012:

SANTE ET ENVIRONNEMENT : L'AIR
... CONNAITRE, PARTAGER ET AGIR POUR LA SECURITE
SANITAIRE

APPROFONDISSEMENT DE LA SEANCE DU 20 MARS

Contexte et objectifs

La qualité de l'air, extérieur et intérieur, en lien avec l'exposition des populations et la santé, est un enjeu de développement durable encore peu approprié. Pourtant la nécessité d'une action collective face à cette pollution nocive et peu visible est acquise.

La dernière séance du Club du Développement Durable du 20 Mars 2012 a permis de faire le point sur cette thématique, et visait en particulier à engager le partage d'une culture commune sur le thème « air - santé et environnement », faire connaître les évolutions réglementaires et les outils récents mis en œuvre, au niveau national, régional et de l'agglomération lyonnaise, et commencer à diffuser des initiatives locales et concrètes déjà existantes.

Cet atelier du Club permet d'approfondir le sujet en répondant aux demandes des participants (sollicités par questionnaire) et vise notamment à :

- apporter des informations complémentaires sur des thèmes « plébiscités » tels que la surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur dans les ERP notamment accueillant des jeunes enfants, les actions possibles pour l'améliorer, le projet d'expérimentation de ZAPA.
- partager nos expériences, autour de témoignages, et échanger entre collectivités au sein d'ateliers.

Principaux éléments de discussion

Air Rhône Alpes (ARA) a participé à plusieurs études nationales qui ont montré que l'air intérieur était plus pollué que l'air extérieur. Ces études ont permis aussi de tester des protocoles et valeurs guides pour une **nouvelle réglementation**. L'obligation de surveillance concerne dans un premier temps, les crèches et les écoles recevant des enfants de moins de 6 ans, et ce d'ici 2015 (loi Grenelle 2, art. 180). → *cf. Fiche Réflex sur la surveillance réglementaire de l'air intérieur (calendrier, modalités, coût, etc.)*.

Pour aider les porteurs de projets et le grand public à choisir des produits de décoration et matériaux de construction moins nocifs pour l'air intérieur, des labels existent (CE, NF Environnement), et une nouvelle réglementation, en vigueur depuis janvier 2012, oblige les fabricants à étiqueter les produits (A+, A, B, ...) en fonction de leurs émissions de composés organiques volatils et de formaldéhydes. D'autres renseignements sur les matériaux sont accessibles dans la base de données de l'INIES.

Trois ateliers sur des problématiques spécifiques de la qualité de l'air intérieur ont été organisés pour donner la place à plusieurs témoignages et à l'échange entre les participants. Ceux-ci ont proposé des préconisations qui mettent en avant des besoins de :

- sensibilisation / formation des habitants, agents et élus ;
 - mutualisation des moyens humains, techniques et financiers (ex : pour la réalisation de mesures, l'emploi d'un conseiller en environnement intérieur, les achats) ;
 - concertation entre acteurs (constructeurs, utilisateurs, ...) et d'approche pluridisciplinaire dans l'élaboration des projets de construction ainsi que leur gestion.
- *cf. Fiches Préconisations, issues de cette séance.*

Concernant l'air extérieur, il a été rappelé que le Grand Lyon participe depuis 2011 à une étude expérimentale pour l'instauration d'une **Zone d'Action Prioritaire pour l'Air (ZAPA)** dans laquelle les véhicules les plus polluants seraient interdits. Ce projet, incité par la loi Grenelle, vise une action complémentaire avec celle que l'Etat entreprend dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Les études en cours sur la ZAPA s'intéressent également de près aux impacts sociaux qu'elle pourrait engendrer.

La présentation d'une étude de Benchmarking sur les Low Emissions Zones en Europe montre que de nombreuses villes européennes ont mis en place de telles zones, avec différents types de fonctionnement et des résultats. Il importe de rappeler la distinction entre ZAPA et péage urbain : celui vise avant tout un désengorgement de la circulation, alors que la ZAPA vise l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé en ville.

Enfin, il a été rappelé que si de nouvelles actions sont nécessaires sur le territoire, **le Grand Lyon est déjà le terrain de nombreuses expérimentations innovantes dans le domaine des transports** et qui ont un intérêt pour améliorer la qualité de l'air : zone environnementale de Lyon, espaces logistiques urbains, onde verte, limitations de vitesses, études sur l'interface ville-fleuve, projet européen « Freilot » sur les systèmes de livraison, etc.

9h45 - 10h00

Accueil des participants

10h00 - 10h15

Introduction

Michel Reppelin, Vice-président du Grand Lyon, chargé du Club pour le Développement Durable
Déroulement de la séance, Denis Pozzobon, Mission Coordination Territoriale

10h15 – 10h50

Qualité de l'air intérieur dans les ERP (Etablissement Recevant du Public) : Evolutions règlementaires, objectifs et modalités de mise en œuvre des campagnes de mesure de la qualité de l'air

Jacques Dechenaux, Air Rhône Alpes

10h50 – 11h00

Echanges

11h00 - 12h30

Réflexion en ateliers

Quelles actions engager à court et moyen termes dans ma commune ? Quelles préconisations à court et moyen termes pour que les communes se prémunissent face aux obligations règlementaires à venir ?

Atelier 1 : Comment intégrer la **santé dans le bâtiment, sa construction, son utilisation et sa surveillance** ?

Modérateur : Claire Brivet, ABCD-Durable

- **Fabien Bordon**, Chargé de mission Agenda 21 Vallée de la Chimie, Grand Lyon

Prendre en compte la qualité de l'air intérieur dans le projet de crèche inter-entreprise – une démarche pilote pour les ERP dans le cadre de l'A21 de la Vallée de la chimie

- **Claire-Sophie Coeudevez**, Secrétaire de l'association Bâtiment Santé Plus

Le Trophée Bâtiment Santé et témoignage sur la prise en compte du critère santé dans une cinquantaine de labels mondiaux

Atelier 2 : Comment **concilier économie d'énergie et qualité de l'air intérieur** dans la construction ?

Modérateur : Denis Pozzobon, Grand Lyon

- **Ellen Wildbrett**, ALE de l'agglomération lyonnaise

Orientations pour concilier construction thermiquement performante et qualité de l'air intérieur

- **Jean-Pierre François**, Directeur des Services Techniques, Mairie de Collonges et **Jean-Luc Blondeau**, Atelier Vera & Barrand Architectes

Prendre en compte la cible « santé et qualité de l'air » dans la restructuration du Village des Enfants

Atelier 3 : Hors travaux, comment agir dans l'existant pour améliorer la qualité de l'air intérieur : quels changements de comportements dans l'habitat ? Quelles pratiques d'achat ?

Modérateur : Corinne Blanchet, ABCD-Durable

- **Nassima Hamami**, Conseillère médicale en environnement intérieur (CMEI) et responsable du réseau de CMEI Rhône-Alpes
Accompagner les changements de comportements dans l'habitat : le métier de CMEI.
- **Olivier Bal**, acheteur, direction de la commande publique, ville de Lyon
La prise en compte de la qualité de l'air dans les marchés de mobilier à la ville de Lyon
- **Claire Greuillet**, en charge de la qualité de l'air intérieur, Service Evaluation Qualité de l'Air, Ademe Paris
L'étiquetage des produits de décoration et de construction au service d'un achat intégrant le critère de qualité de l'air intérieur

12h30 - 13h45

Repas

13h45 - 14h30

Restitution des ateliers

14h30 - 15h45

Regards croisés : « Quelles solutions pour améliorer la qualité de l'air extérieur sur le territoire du Grand Lyon? »

***Marie Pouponneau**, Service Evaluation Qualité de l'Air, Ademe Paris : Benchmarking des ZAPA en Europe*

***Michèle Vullien**, VP en charge de la coordination des politiques des déplacements, mobilité et transports, maire de Dardilly.*

***Alison Grimond-Teste**, en charge de la ZAPA, Grand Lyon*

***Michel Reppelin**, Vice-président du Grand Lyon, chargé du Club pour le développement durable*

15h45 - 16h00

Conclusions, évaluation et clôture



Journée du 29 mai 2012

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT : L'AIR ... Connaître, partager et agir pour la sécurité sanitaire.

Approfondissement de la journée du 20 mars 2012

4 / 26

INTRODUCTION	6
QUALITE DE L’AIR INTERIEUR DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)	7
ECHANGES	11
REFLEXION ET RESTITUTION DES ATELIERS.....	13
REGARDS CROISES	18
CONCLUSION ET CLOTURE.....	24
ANNEXE 1 : SYNTHESE DES EVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SEANCE CLUB DD DU 29 MAI 2012.....	25

INTRODUCTION

Michel Reppelin

*Président du Club pour le développement durable,
Vice-président du Grand Lyon chargé du développement durable,
Maire de Collonges-au-Mont-d'Or*

Cette réunion du Club Développement Durable fait suite à la séance du 20 mars dernier, qui s'est déroulée au Grand Lyon sur le thème de l'air et la santé. Aujourd'hui, nous allons approfondir le sujet, et prendre le temps d'échanger sur la qualité de l'air, extérieur et intérieur, et de prendre connaissance de nouveaux éléments concernant les récentes obligations en matière de qualité d'air intérieur (maternelles - crèches...) pour les communes à l'horizon 2015.

Le thème de l'air a toujours été traité par rapport aux préoccupations les plus médiatisées comme l'approche par polluants ou l'approche climatique.

Cependant, depuis quelques années, le thème de la qualité de l'air est davantage associé à la santé et entre dans les préoccupations prioritaires des populations. Notamment, à l'échelle du territoire de l'agglomération lyonnaise, la qualité de l'air en lien avec la santé est une priorité pour environ 64% des habitants. Un tel intérêt n'est pas surprenant : la voiture en ville, les pollutions, les particules, les oxydes d'azotes, le chauffage urbain contribuent nettement à cette dégradation.

Il est donc très important de se pencher sur ce sujet qui interpelle à la fois les collectivités (qu'est ce que l'on peut faire pour améliorer la situation ? comment agir ?...) mais aussi les populations.

En matière de qualité de l'air intérieur, les questions portent principalement sur les bâtiments accueillant du public sensible, et fait apparaître de nouveaux dilemmes : comment concilier aération et bâtiments qui ont une basse consommation énergétique ?

En ce qui concerne l'air extérieur, nous verrons avec Mme Michèle VULLIEN (Vice présidente du Grand Lyon) les nombreuses problématiques actuellement à l'ordre du jour, notamment en lien avec l'évolution des mobilités (parc relais, transports en commun, efficacité des systèmes,...).

En complément s'ajoute un nouvel arrêté du préfet sur le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) qui devrait s'appliquer prochainement.

Après nos travaux de ce matin, et les ateliers que nous installerons à l'extérieur, nous nous restaurerons sous les arbres à l'air libre avant de reprendre en table ronde. Je vous souhaite à tous une bonne journée.

Denis Pozzobon

*En charge de l'animation du Club pour le développement durable
Direction Générale - Mission Coordination Territoriale*

En ce qui concerne l'organisation de la journée, M. Dechenaux nous rappellera tout d'abord les enjeux et réglementations à venir en matière de qualité de l'air intérieur. Cette présentation comportera également la réalisation et la démonstration de mesures de confinement : cet exemple concret nous permettra de connaître et suivre l'évolution de l'indice de confinement dans la salle où nous nous trouvons. Nous aborderons ensuite, au travers d'un film, les évolutions récentes en matière d'étiquetage des produits de construction et de décoration.

Après quelques échanges pour permettre à chacun de s'exprimer ou de questionner les intervenants, nous mettrons les différents ateliers en place à l'extérieur. Aujourd'hui, les ateliers viseront à débattre autour de témoignages pour définir des préconisations en lien avec une problématique donnée. A l'issue des ateliers, nous tenterons de produire une « fiche préconisations » qui pourra être vue et utilisée sur différents support de communication (comme les sites Internet). Après ce travail, nous nous retrouverons pour la pause repas à l'ombre des arbres.



Journée du 29 mai 2012

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT : L'AIR ... Connaître, partager et agir pour la sécurité sanitaire.

Approfondissement de la journée du 20 mars 2012

6 / 26

Nous continuerons la journée avec, en début d'après-midi, la restitution des ateliers, puis une table ronde à laquelle participeront M^{me} Pouponneau, M^{me} Vullien, M^{me} Grimond-Teste et M. Reppelin.

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Jacques Dechenaux
Chef de projet, Air Rhône Alpes

Pourquoi se préoccuper de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) ?

Air Rhône Alpes (ARA) travaille sur la qualité de l'air intérieur depuis 2006. La plupart des personnes passe 80 à 90 % de son temps dans une enceinte fermée ; et les personnes les plus sensibles y passent plus de temps (enfants, personnes âgées, personnes malades...). Or, on retrouve parfois dans les bâtiments des concentrations de polluants plus élevées que dans l'air extérieur.

Une source de pollution de l'air intérieur est la pénétration de l'air extérieur dans des endroits clos (par exemple autour des axes routiers, avec de fortes concentrations en hydrocarbures). On peut aussi citer d'autres sources de pollutions telles que :

- ✓ Les systèmes de conditionnement d'air (chauffage, climatisation, renouvellement,...) ,
- ✓ les matériaux de construction et d'ameublement,
- ✓ l'activité humaine (le tabac reste un des plus gros polluants de l'air intérieur),
- ✓ les bombes d'aérosols, l'encens, les huiles essentielles ou encore les bio-contaminants de l'air (acariens, moisissures, et autres allergènes).

La contribution de l'habitat et des sources de pollution intérieures dans la concentration de polluants présents dans l'air intérieur est très importante : elle avoisine 80% pour les NO₂ et le benzène, 90% pour les COV (Composés Organiques Volatiles) et le monoxyde de carbone (CO), et presque 100% pour les formaldéhydes. On peut donc en conclure qu'une grande part de l'exposition des individus face à la pollution de l'air est liée au temps qu'ils passent à l'intérieur.

Quels résultats issus des différentes études ?

Air Rhône Alpes (ARA) a mené de nombreuses études dans les collèges, les écoles et les crèches.

Dés 2006, ARA a étudié le formaldéhyde : cette molécule est un irritant des voies respiratoires, qui peut déclencher des crises d'asthme, favoriser les allergies et qui est classé au panel des substances cancérigènes depuis 2009. Il est reconnaissable par une odeur « piquante », par exemple, lors de l'achat de nouveaux meubles.

Au cours d'une étude en 2006, qui concernait une centaine d'établissements (crèches et écoles maternelles) on a trouvé en moyenne **10 fois plus de formaldéhyde dans les crèches ou écoles maternelles que dans l'air extérieur**. Cela s'explique par le fait que le formaldéhyde provient premièrement du mobilier, des matériaux mais aussi des centres de documentation (CDI) car les livres sont de forts émetteurs de ce polluant.

Une seconde étude, établie cette fois-ci trois mois après l'ouverture d'un collège Haute Qualité Environnementale, montre que les composés organiques volatiles (COV) sont encore très présents. Par exemple le 1-2dichloroéthane a une concentration d'environ 254 µg.m³, alors qu'au bout de 9 mois, la concentration est entre 0 et 1 µg.m³.



Journée du 29 mai 2012

SANTE ET ENVIRONNEMENT : L'AIR ... Connaître, partager et agir pour la sécurité sanitaire.

Approfondissement de la journée du 20 mars 2012

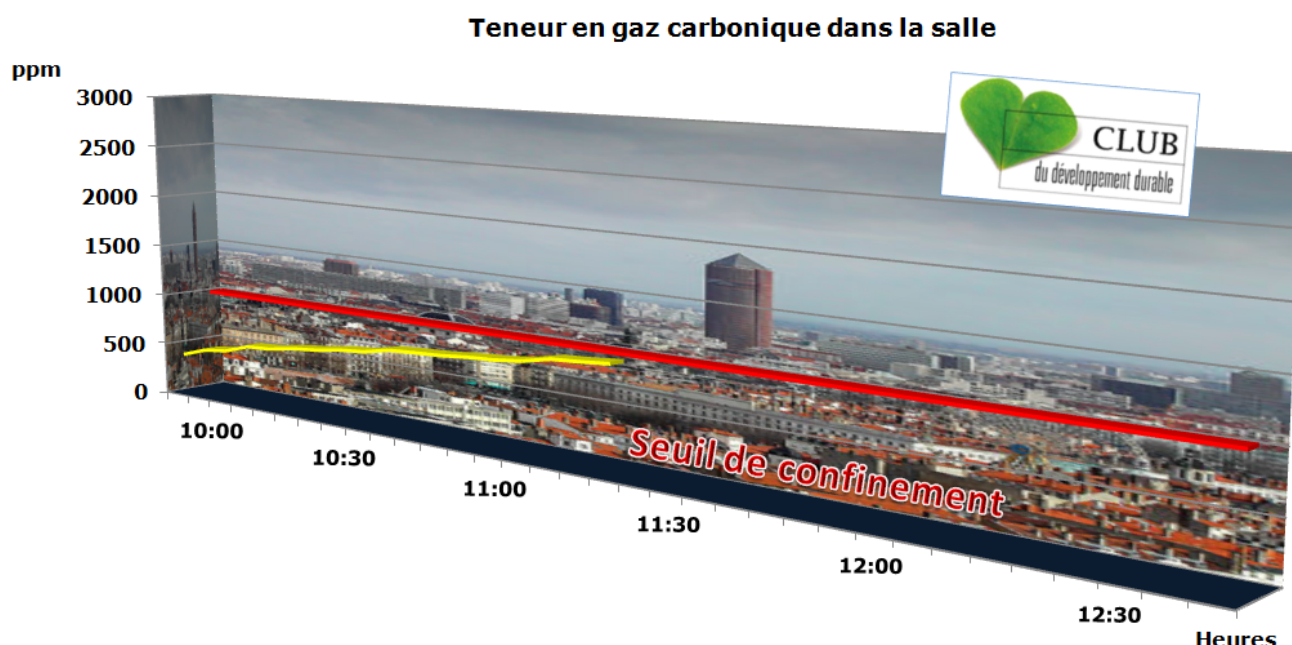
7 / 26

Une autre étude a montré qu'en présence d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC), les concentrations sont nettement moins élevées que s'il n'existe pas de renouvellement d'air. Il est donc souhaitable de réaliser une aération forcée pour les nouveaux établissements scolaires et de préconiser la construction ou l'aménagement des classes de ceux-ci en début de vacances scolaires. Cela permettrait ainsi de limiter au maximum l'exposition de nos enfants aux COV.

Le gaz carbonique (ou dioxyde de carbone) est un excellent indicateur de mesure pour l'indice de confinement. Il peut ainsi permettre de donner une indication sur la qualité du renouvellement d'air dans une pièce.

Voici ci-dessous le graphique traduisant en directe l'évolution de la teneur en gaz carbonique dans la salle où se tenait la séance du Club DD.

On constate que la teneur en gaz carbonique augmente continuellement sans dépasser le seuil de confinement, mais, en moins d'une heure trente, s'en est rapproché dangereusement. La présence de plus nombreuses personnes dans la salle aurait à coup sûr fait dépasser la barre des 1000ppm (seuil de confinement à ne pas dépasser d'après le règlement sanitaire départemental).



Toujours en ce qui concerne le dioxyde de carbone, une étude a été menée sur deux lycées :

- ✓ Un HQE (Haute Qualité Environnementale) avec ventilation mécanique.
- ✓ L'autre plus ancien avec ventilation naturelle.

On a remarqué, là aussi, que le seuil de dépassement est beaucoup plus facilement dépassé lorsque la ventilation est absente (ou naturelle).

Si la teneur en dioxyde de carbone est trop élevée et dépasse le seuil réglementaire de 1000 ppm, il peut y avoir certaines répercussions sur l'attention et la concentration des jeunes élèves.

La ventilation a donc un rôle très important à jouer pour le renouvellement et la qualité de l'air intérieur et le bien être des occupants du milieu. Il est important de noter que le matériel technologique (VMC, VMC double flux...) doit être approprié à la situation. En l'occurrence, dans des établissements scolaires, il est important que l'outil soit silencieux et fonctionne sans problèmes.

En effet, au sein d'un collège HQE équipé d'une VMC double flux, un problème sonore ayant été constaté, le personnel a été obligé d'éteindre l'appareil, ce qui a eu des répercussions importantes : d'une part, aucun renouvellement d'air n'existait plus, d'autre part, dans ce bâtiment HQE, les fenêtres étant complètement hermétiques, l'indice de confinement a augmenté.

Depuis 2 ans, le Plan Régional Santé Environnement (PRSE), les lois issues du Grenelle de l'environnement et le Plan National Santé Environnement 2 (PNSE2) ont apporté beaucoup de préconisations pour mieux gérer ou améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments publics. **La priorité retenue concerne le jeune public.**

Deux organismes nationaux interviennent pour officiels s'en occupent :

- **L'Agence National Sécurité Environnement Sanitaire (l'ANSES)** : qui a permis la publication de recommandations et de valeurs guides pour une liste de polluants.
- **Le Haut Conseil de Santé Publique** : qui préconise les valeurs limites à ne pas dépasser. Aujourd'hui le Haut Conseil a émis des avis pour 4 polluants (benzène, formaldéhyde, radon, tétrachloroéthylène). En ce qui concerne le benzène et le formaldéhyde, il existe une nouvelle réglementation dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et pour le Radon des valeurs seuil sont fixées dans l'ensemble des logements.

En 2009 - 2011, une étude nationale a permis, dans 300 écoles maternelles ou crèches, de réaliser des mesures et de tester un protocole de faisabilité pour pouvoir établir une réglementation, notamment définir des valeurs limites réglementaires et des valeurs guides. Il s'agissait donc de tester la faisabilité et l'applicabilité des valeurs réglementaires.

- En Région Rhône-Alpes, les résultats sont à peu près similaires aux valeurs nationales. Pour le benzène et le formaldéhyde les valeurs réglementaires sont pratiquement respectées, cependant on remarque que les valeurs guides (à atteindre prochainement) sont très souvent dépassées.
- Pour l'indice de confinement, on a constaté des dépassements de la valeur limite (1000ppm) : la concentration de CO₂ a parfois atteint des valeurs comme 1700ppm. Il est important de retenir que dans 50% de ces cas les valeurs sont au dessus de 1700 ppm.

Le contrôle réglementaire des ERP va être obligatoire.

En 1^{er} lieu, cela concernera les crèches et les écoles recevant des enfants de moins de 6 ans : tous ces bâtiments devront être contrôlés d'ici 2015 (et 2018 pour les écoles élémentaires et autres).

Il reste donc 1 an et demi pour contrôler 45 000 établissements. L'échéance se rapproche à grand pas et il va être difficile à tenir. De plus, les différents décrets ne sont pas encore tous publiés.

Un décret prévoit que la surveillance soit faite tous les 7 ans pour les bâtiments existants déjà sur le territoire, et, pour les bâtiments neufs, soit réalisée avant la fin de l'année suivant sa mise en service. Les locaux à pollution spécifique (lieux de lavage,...) ne sont pas soumis aux différents contrôles.

Les organismes qui réaliseront ces opérations doivent être accrédités. L'accréditation pourra porter sur trois points :

- ✓ la mesure
- ✓ l'analyse des prélèvements (= des laboratoires qui font de la spectrométrie de masse).
- ✓ l'évaluation des moyens de renouvellement d'air.

Pour le benzène ou le formaldéhyde, le prélèvement se fait en utilisant une petite cartouche placée au centre des pièces et qui piège les polluants. Pour le CO₂, il s'agit d'une mesure suivie en continu dans la pièce.



Période : La mesure doit être réalisée à deux périodes distinctes de l'année (période froide - période chaude) pour permettre une plus grande justesse des données (car les polluants ne réagissent pas de la même manière selon les températures).

Coût : Lorsque les tests ont été réalisés, la moyenne pour la totalité des contrôles sur les 2 campagnes de mesure a été de 3500 euros par établissement. Le Ministère prévoit 2500 euros par établissement, mais certains bureaux d'étude estiment la surveillance à 5000 euros.

Communication : Les personnes qui fréquentent l'établissement devront être prévenues dans un délai de 30 jours après la réception du dernier rapport. Les tests et les résultats sont à communiquer à minima aux enseignants et aux « encadrants ».

En cas de dépassement, une stratégie de communication est à déployer. Dans un premier temps, le préfet est averti et doit prendre des mesures. Dans un second temps, une ou des expertises sont recommandées, pour identifier les causes de la pollution. Il pourra aussi être nécessaire de faire appel à des organismes extérieurs comme les AASQA (Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air), la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) ou l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Actions pour réduire la pollution de l'air intérieur

Pour une construction neuve, ou une réhabilitation, divers pistes d'actions sont possibles :

- S'engager dans une **démarche HQE** (Haute Qualité Environnementale) en choisissant un **niveau de performance exigeant pour la qualité de l'air intérieur**. Dans la démarche HQE, c'est la cible 13 (possibilité de trouver le document grâce au lien suivant : http://www.asso-iceb.org/14%20cibles/Cible13_150404.pdf)
- **Choisir des produits de construction et de décoration étiquetés A ou A+**. Depuis le 1er janvier 2012 les produits nouvellement fabriqués après cette date sont obligatoirement étiquetés de A+ à C. Tous les produits devront être étiquetés en septembre 2013. Les panneaux en particules disposaient déjà d'un étiquetage pour la présence du formaldéhyde.
- S'assurer de disposer d'un **système de renouvellement d'air efficace et non gênant**.
- Demander qu'une **formation à l'utilisation du bâtiment** soit assurée auprès des futurs utilisateurs.

Nos habitudes d'achat doivent évoluer.

- **Concernant les labels**, le marquage « CE » indique la conformité d'un produit aux exigences communautaires incombant au fabricant du produit. Cependant, les normes harmonisées (1ère génération) ne prennent pas en compte l'exigence « sécurité, hygiène et environnement ». Il est important de savoir que chaque label a son cahier des charges et se réfère à certains points précis. Il faut donc regarder ce que le label conditionne exactement (ex : le label x va seulement certifier la non présence de tel et tel polluants).

Les labels et protocoles auxquels il est intéressant de se référer pour la France et l'Europe sont les suivants : Eco-label Européen, Marque NF Environnement et protocole AFSSET 2009.

- De **nouveaux outils** sont apparus pour accompagner les consommateurs et faciliter leurs choix face aux enjeux environnementaux. On peut citer :
 - **La base de données INIES et les FDES** (Fiches de Déclarations Environnementales et Sanitaires) : c'est une base de données de référence qui indique les caractéristiques environnementales et sanitaires de produit de construction en France. Cela permet donc d'avoir beaucoup de renseignements sur les matériaux déjà existants et leurs compositions : www.inies.fr



- **Le guide et document écol'air** : qui permet de mieux prendre en compte la qualité de l'air dans les bâtiments recevant le jeune public, et propose de nombreuses idées d'actions à mettre en place. Ces documents sont téléchargeables sur le site d'Air Rhône Alpes (ARA) <http://www.air-rhonealpes.fr/site/accueil/monaccueil/all> et peuvent être envoyés sur demande.

ECHANGES

Serge Perrin, adjoint à Saint-Fons : Est-ce que des études ont été faites sur le lien entre air et énergie ? Une mesure sera-t-elle faite dans la crèche de Collonges ?

Jacques Dechenaux, Air Rhône Alpes : Une étude sur le lien entre air et énergie va être lancée. Le CSTB travaille également sur cette question.

Miche Gigot, adjoint à Charbonnière : C'est bien que le client soit informé, mais je me demande comment les fournisseurs et les constructeurs sont informés ? D'autre part, comment peut-on gérer cela lorsque l'ont bricole à la maison tout simplement ?

Jacques Dechenaux : L'étiquetage est rendu obligatoire pour le fabricant. Actuellement, c'est normal que l'on trouve encore peu de produits en rayon car cette réglementation concerne les produits nouvellement fabriqués après le 1^{er} janvier 2012.

Claire-Sophie Coeudevez, Medieco : Pour les produits de construction, cela fait longtemps que des mesures sont faites, mais avant, leurs résultats n'étaient pas communiqués à la population. Je trouve qu'il y a beaucoup de produits A+. Par contre, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une auto-déclaration. Cela impliquera que, d'ici un ou deux ans, des associations de consommateurs vérifieront vraisemblablement que la conformité aux normes des différents produits. Cela rendra les informations plus pertinentes et fiables.

Guy Montagne, adjoint à Mions : On peut adhérer à tout ce qui est dit, mais quand on est en charge du budget, il est difficile d'entendre qu'il va falloir en rajouter. Je trouve qu'il y a encore un transfert de charges sur les collectivités, et un jour on ne pourra plus assumer. Je me demande donc si, pour l'intérêt général, et pour que l'on puisse se mettre en conformité sans amoindrir les budgets déjà limités, une caisse ou une aide a été prévue ?

Jacques Dechenaux : A ma connaissance non, rien n'est prévu. C'est une charge qui retombe sur les municipalités pour les bâtiments. Mais on pourrait même aller plus loin et se demander si l'utilisateur, dans le cadre d'une école, pourrait se retourner contre l'Education Nationale ?

Valentine Lemaire, service technique de St Genis Laval : J'aimerais savoir comment va s'effectuer le contrôle et la surveillance dans les écoles? Est-ce que les contrôles se feront dans le cadre des ERP lors des visites de sécurité ? Qu'est ce qui est prévu ?

Jacques Dechenaux : En effet les contrôles se feront certainement dans le cadre des visites et contrôles ERP. Ce sera peut-être l'ARS ou la DREAL qui seront en charge de ce contrôle. Compte tenu de la médiatisation, il pourrait y avoir une demande croissante de la part des parents d'élèves : si les contrôles ne sont pas faits, cela sera « à vos risques et périls ». En ce qui concerne la question « qui va faire quoi », dans l'attente des décrets d'application, je ne connais pas la réponse.

Serge Perrin : Je voudrais réagir, comme mon collègue de Moins, sur le coût de ces études. Bien sûr, les collectivités ont des budgets contraints mais on peut retourner l'argument : Comment est-il possible que les produits les moins chers sur le marché soient les plus nocifs pour la santé ? Les produits qui émettent des produits toxiques dans les salles devraient être interdits. Il faut qu'on change de mentalité.



Journée du 29 mai 2012

SANTE ET ENVIRONNEMENT : L'AIR ... Connaître, partager et agir pour la sécurité sanitaire.

Approfondissement de la journée du 20 mars 2012

11 / 26

Dans les pays limitrophes, comme la Suisse, le coût de la construction est plus élevé, mais les impératifs techniques et environnementaux aussi. Il faut arrêter de vouloir faire moins cher. Les enfants d'aujourd'hui sont victimes de plus en plus d'allergies et à la fin c'est la sécurité sociale qui paye. Donc dans l'intérêt général, il faudrait interdire tous les produits nocifs... et même les voitures !

Blandine Dialinas, adjointe à Champagne au mont d'or : Nous avons fait faire un devis pour des analyses de notre groupe scolaire maternel, primaire, restaurant scolaire et CDI. Le devis est de 15 000 euros.

Jacques Dechenaux : le montant que j'ai indiqué est une valeur moyenne. Le coût dépend du nombre de salles, de la taille des écoles, etc... J'aimerais savoir sur quels critères s'est basé le bureau d'études : vous a-t-on garanti que les analyses pourraient servir pour vérifier si vous êtes aux normes ?

Blandine Dialinas : On avait fait référence à ECOL'AIR, pour notre devis. On est une petite commune, on n'a pas de compétences dans la domaine de la qualité de l'air intérieur, donc on s'en remet au prestataire qui nous fait le travail.

Jacques Dechenaux : Soit vous voulez respecter le décret et vous attendez que l'accréditation soit donnée, soit vous faites une investigation mais c'est un dialogue de spécialistes qu'il va falloir engager. C'est vrai que ce n'est pas facile à appréhender pour les communes.

Frédéric Brocard, Directeur Général des Services de Dardilly : Dans ces échanges s'expriment les mêmes préoccupations que l'on a pu avoir pour les bâtiments BBC ou les matériaux écologiques. Et, quelques années plus tard, on a dépassé ces freins et on s'est rendu compte qu'il y avait des gains. La santé n'a pas de prix, mais elle a un coût. Quel est ce coût qui est évité ? Vu le coût annoncé par ARA (Air Rhône Alpes) et celui annoncé par les bureaux d'études, ARA ne devrait-il pas se positionner ?

Manuel Marquis, Directeur territorial Zone Ouest d'Air Rhône Alpes :

Le coût sanitaire est évidemment important à mettre en perspective. On peut citer comme exemple le contentieux concernant les particules à l'échelle européenne (coût global : baisse espérance de vie, prise en charge sanitaire, absentéisme, amende de 30 millions d'euros + astreintes journalière d'environ 250 000€ par jour lorsque la directive n'est pas respectée). A l'échelle de Lyon, cela correspondrait à 300 000 euros par an environ. C'est un coût non palpable mais qui existe.

Air Rhône Alpes ne veut pas se positionner sur la mesure réglementaire et ne souhaite pas recruter. De plus, si on acceptait de réaliser les mesures, on rentrerait dans une logique de marché et le bureau d'Air Rhône Alpes pense que ce n'est pas la mission d'un observatoire. Notre travail est exploratoire, on étudie de nouveaux modes de construction, la mise en place de protocoles dans des nouveaux bâtiments... etc. Sachez que l'on pourra intervenir à la demande des autorités en deuxième niveau comme une contre expertise, compte tenu de nos connaissances des protocoles et problèmes.

Claire Greuillet, ADEME : Qui sera en charge des mesures de la qualité d'air intérieur ?

Jacques Dechenaux : Au départ, le demandeur ne pouvait pas être celui qui fait les mesures, mais le Ministère s'interroge encore ... dans tous les cas, il faudra faire appel à un service accrédité. Il faut attendre les décrets, mais cela peut être une mesure envisagée.

Michèle Vullien, Maire de Dardilly et VP Grand Lyon :

Nous portons actuellement notre regard uniquement sur un critère d'émission de polluants par les matériaux en question : on ne regarde par l'ensemble du cycle de vie des matériaux. Je pense qu'il est important d'avoir une vision plus large. Par exemple, lorsque des pommes biologiques viennent d'Argentine, d'un point de vue impact environnemental, on aurait peut être mieux fait de choisir de l'agriculture raisonnée locale. Il faut rester attentif aux coûts et aux consommations d'énergie dans le transport. Si on en revient à nos polluants, c'est la même chose. Il faudrait aussi regarder l'ensemble :



par exemple, vous évoquez le bois, mais d'où vient ce bois ? son exploitation crée-t-elle de la déforestation ? des enfants travaillent-ils sur le chantier ? Etc...

Je pense qu'il faudra aussi faire attention, car de nombreux organismes vont se précipiter pour expertiser les communes les traitant comme des « vaches à lait ».

Jacques Dechenaux : La base de données INIES (interprétation des impacts environnementaux et sanitaires) donne le bilan global depuis la création jusqu'à la fin de vie du matériau.

Michèle Vullien : Comment croiser les démarches ?

Jacques Dechenaux : J'ose espérer que l'INIES et le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) travailleront à l'extension de l'étiquetage.

Corinne Dubos, adjointe à Saint-Priest : Concernant la qualité de l'air, il est certain que l'on n'a pas envie de faire des bâtiments où les utilisateurs seront en danger. Il est aussi évident que nous ne souhaitons pas mettre à disposition des bâtiments dangereux, mais beaucoup de choses sont prévues, et il est difficile de s'occuper en même temps des réglementations incendies, de l'Assistance des Personnes à Mobilité Réduites (APMR), et maintenant de cette nouvelle contrainte de qualité de l'air intérieur. Par ailleurs, comment faut-il informer (pour les familles et personnes qui restent chez elles) ? Qu'est-t-il prévu pour les enfants quand ils rentrent chez eux ?

Jacques Dechenaux : Un travail associant des associations va se mettre en place dans le cadre du PRSE (Plan Régional Santé Environnement) mais je suis incapable de dire quand. En tout cas, la volonté est très marquée dans le PRSE de développer cette information.



Visionnage du film sur l'étiquetage de l'Institut National de Consommation, préparé avec l'ADEME et le Ministère en Charge du développement durable (2012).

REFLEXION ET RESTITUTION DES ATELIERS

Atelier 1 : Comment intégrer la santé dans le bâtiment, sa construction, son utilisation et sa surveillance ?

Modérateur : Claire Brivet, ABCD-Durable

Participants : Bordon Fabien, Brochier Valentine, Coeudevez Claire-Sophie Coste Paul, Delfos Elsa, Dubos Corinne, Guillot Cyril, Kindlé Raymond, Malé Christine, Manier Jean-Marc, Trivier Claire

Témoignages :

- o **Fabien Bordon**, Chargé de mission Agenda 21 Vallée de la Chimie, Grand Lyon

Prendre en compte la qualité de l'air intérieur dans le projet de crèche inter-entreprise : une démarche pilote pour les établissements recevant du public (ERP) dans le cadre de l'Agenda 21 de la Vallée de la chimie.

- o **Anne-Claire Coeudevez**, Secrétaire de l'association Bâtiment Santé Plus

Le Trophée Bâtiment Santé et un témoignage sur la prise en compte du critère santé dans une cinquantaine de labels mondiaux.



Journée du 29 mai 2012

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT : L'AIR ... Connaître, partager et agir pour la sécurité sanitaire.

Approfondissement de la journée du 20 mars 2012

13 / 26

Réflexion - travail du groupe :

Types d'actions à engager à court et moyen terme dans les communes <i>(en italique : les citations individuelles issues des post-it)</i>	Préconisations / besoins
<p>Formation / sensibilisation des différents publics aux enjeux de la qualité de l'air intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation du/de la DST - Plus de sensibilisation/ formation / information des élus, techniciens et habitants - Organisation de formations, de journées thématiques sur la qualité de l'air intérieur pour sensibiliser à la fois les particuliers et le personnel - Sensibiliser les utilisateurs à la qualité de l'air intérieur en expliquant les solutions à mettre en place (utilisateurs : aérer régulièrement ; mairie : installations, matériaux, etc.). - Campagne de sensibilisation des différents acteurs : achats meubles, enseignants, personnel en charge du nettoyage, etc. - Au niveau des communes, pour intégrer la dimension santé, il est nécessaire dans un premier temps de lancer une sensibilisation auprès des équipements publics et des habitants sur 3 axes : le contenant (le bâtiment), le contenu (mobilier), la gestion (pratiques d'optimisation de l'air ambiant, en créant des référentiels et des politiques simples) 	<p>Adapter le langage aux cibles</p> <p>Sensibiliser / informer les habitants</p> <p>Approche pédagogique renouvelée et choix de communication</p> <p>Simplifier les messages (par rapport à une approche très scientifique – vocabulaire chimie)</p> <p>Plus de dialogue entre élus, techniciens et utilisateurs</p> <p>Former les élus et techniciens</p> <p>Pour les élus, il s'agit des bonnes questions et des clés de compréhension</p> <p>L'information des habitants découle des exemples communaux</p>
<p>Formation pour l'accréditation du personnel (communal ?) afin d'effectuer les prélèvements dans le cadre de la surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur des ERP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former et faire accréditer du personnel pour effectuer les contrôles de l'air 	<p>Transfert de compétence à l'échelle intercommunale pour la formation d'une personne accréditée à la réalisation des contrôles / prélèvements</p> <p>Objectif : souci financier en économisant un bureau d'études ; gain de temps en évitant les appels d'offre ; acquisition des compétences.</p>
<p>Réalisation de campagnes d'analyse régulières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagnes de mesures de l'existant dans un premier temps, pour suivre régulièrement (suivi continu, auto-contrôle) 	<p>Achat de matériel à l'échelle intercommunale (ou entre quelques communes) et formation/ choix d'une personne référente du réseau</p>
<p>Intégrer cette réflexion dans une démarche globale pour la santé ou les bâtiments</p>	<p>Inclure des actions sur la qualité de l'air et la santé dans les Agenda 21.</p> <p>Ne pas mettre à part des questions énergétiques ou de l'accessibilité.</p> <p>Synchroniser les travaux dans une école avec les travaux énergétiques et autres.</p>
<p>Bien formuler les cahiers des charges, pour demander des critères clairs et exigeants pour la qualité de l'air</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des préconisations techniques dans les cahiers des charges si travaux dans les bâtiments - L'intégrer comme un critère dans l'élaboration du programme de l'équipement à construire ou réhabiliter - Prochainement, agrandissement de la cantine scolaire et d'une salle de réunion par des aérations adaptées et des mesures pour le bruit - Pour les techniciens en charge du suivi technique des bâtiments, mettre en place des contrats d'entretien performant vis-à-vis des ventilations entre autre - Selon les résultats de la campagne de mesure, agir sur les comportements des utilisateurs, modifier les pratiques d'achat et d'entretien 	<p>Former les élus et techniciens pour penser aux bons éléments dans les marchés.</p> <p>Imposer une solution préétablie ? (rejoint le 1^{er} point)</p>

Atelier 2 : Comment concilier économie d'énergie et qualité de l'air intérieur dans la construction ?

Modérateur : Denis Pozzobon, Grand Lyon

Participants : Marquis Manuel, Herout Aude, Pozzobon Denis, Perrin Serge, Bacher Alexandre, Lemaire Valentine, Martin Jean-Yves, Clevenot Patrice, Magnat Audrey, Sagnol Geneviève, Dialinas Blandine, Vullien Michèle, David Guy, Aruol Michèle, Montagne Guy, Reppelin Michel, Vera Stephane, François Jean-Pierre, Blondeau Jean-Luc, Wildbrett Ellen

Témoignages :

- o **Ellen Wildbrett, ALE de l'agglomération lyonnaise**

Orientations pour concilier construction thermiquement performante et qualité de l'air intérieur

- o **Jean Pierre François, Directeur des Services Techniques, Mairie de Collonges et Jean Luc Blondeau, Atelier Vera & Barrand Architectes**

Prendre en compte la cible « santé et qualité de l'air » dans la restructuration du Village des Enfants »

Réflexion - travail du groupe :

Types d'actions à engager à court et moyen terme dans les communes <i>(en italique : les citations individuelles issues des post-it)</i>	Préconisations / besoins
<p>Associer les utilisateurs en amont et lors de la conception des bâtiments pour le suivi des mesures d'économies d'énergie et de qualité de l'air.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Monter un groupe transversal entre les différents acteurs de la commune intervenant dans la qualité de l'air intérieur : Direction des services techniques, direction éducation petite enfance, prévention des risques professionnels, direction de la santé publique, direction de la commande publique.</i> - <i>Pour dégager une série d'actions sur ce thème de la conception au fonctionnement des bâtiments en passant par la communication et sensibilisation des agents sur le terrain.</i> - <i>Associer au préalable tous les personnels impliqués à la réflexion et à l'établissement du cahier des charges d'exploitation et d'entretien des locaux</i> - <i>Groupe de travail avec SIGERLY et Air Rhône Alpes pour les recommandations communes éco-énergie et qualité de l'air intérieur</i> - <i>Echanges d'information sur les « bonnes solutions » de construction et d'usage</i> - <i>Echange et mutualisation des retours d'expérience</i> - <i>Regardons ce qui fonctionne chez nos anciens. Attention aux phénomènes de mode : puits canadiens ? chaudières bois ?</i> - <i>Fournir aux services de la mairie tous les sites web utiles pour la conception, l'entretien des locaux, vis-à-vis de la qualité de l'air</i> - <i>Formation des élus décideurs (en commission) : conception, contrôle des exécutions de travaux et du choix des matériaux</i> - <i>Formation du personnel communal chargé de l'entretien des bâtiments</i> - <i>Formation et information du personnel (entretien, gardiens, réglage du chauffage et de l'aération)</i> - <i>Former le personnel d'exploitation et d'entretien</i> - <i>Eduquer les utilisateurs à l'utilisation</i> - <i>Mettre à disposition un « mode d'emploi » (Notice du bâtiment)</i> 	<p>Objectif : Garantir la pérennité des mesures</p> <p>Cibles : utilisateurs, personnel en charge de l'entretien du bâtiment ...</p> <p>Préconisations en 6 points :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Phase de concertation en amont du projet. <ul style="list-style-type: none"> ➔ Constitution d'un groupe transversal (services techniques, éducation, risques, santé publique, commande publique) 2. Définir les priorités dans un projet de construction face aux contraintes budgétaires et à l'évolution des techniques, matériaux et procédés (question de l'innovation) <ul style="list-style-type: none"> ➔ Dès la programmation du projet se poser toutes les questions techniques, et recueillir l'adhésion du groupe de travail sur ces choix prioritaires ➔ Prendre le temps de la programmation du projet avec des avis techniques et savoirs faire confrontés 3. Former le personnel communal en prenant en compte les réalités du terrain. (formation de terrain). 4. Réaliser une charte d'utilisation pour les utilisateurs du bâtiment (participation de ceux-ci à la rédaction). 5. Evaluer et suivre les mesures et rendre compte aux habitants des gains. 6. Faire profiter aux autres collectivités du retour d'expérience de certains bâtiments.

<ul style="list-style-type: none"> - <i>Editer un guide d'usage et d'entretien à destination des utilisateurs</i> - <i>Charte communale d'utilisation des bâtiments (économies d'énergie, qualité de l'air, ...) ou subventions avec objectifs pour les associations utilisatrices</i> - <i>Charte d'utilisation et formation des utilisateurs</i> - <i>Bien connaître le fonctionnement du bâtiment : tel qu'il est conçu, tel qu'il est utilisé ; et mettre en forme cette connaissance</i> - <i>Mise en place d'une VMC double-flux bien dimensionnée et bien l'entretenir</i> - <i>Volumes en m3 et non m2 (mais bien traiter pour éviter les dépenses d'énergie)</i> - <i>La régulation de la température est non accessible à l'utilisateur</i> - <i>Mettre en place les outils de suivi : par des mesures régulières ; par des journées de formation / sensibilisation ; par des enquêtes de satisfaction</i> - <i>Information après estimation des coûts d'exploitation des salles mises à disposition des associations, donc des impôts que tout un chacun paye</i> - <i>Création d'un canevas type de consultation alliant les normes de qualité de l'air, économies d'énergie, et durée dans le temps</i> - <i>Comment s'assurer que la bonne règle d'aujourd'hui est la bonne règle de demain ? restons pragmatiques !</i> 	
---	--

Atelier 3 : Hors travaux, comment agir dans l'existant pour améliorer la qualité de l'air intérieur : quels changements de comportements dans l'habitat ? quelles pratiques d'achat ?

Modérateur : Corinne Blanchet, ABCD-Durable

Participants : Jimenez Pilou, Schneider Corinne, Gay-Lair Luc, Brocard Frédéric, Zanette François, Greuillet Claire, Dechenaux Jacques, La Fay Hugues, Stantina Anwick, Desbois Yohann, Nassima Hamami

Témoignages :

- o **Nassima Hamami**, *Conseillère médicale en environnement intérieur (CMEI) et responsable du réseau de CMEI Rhône-Alpes*
Accompagner les changements de comportements dans l'habitat : le métier de CMEI.
- o **Olivier Bal**, *acheteur, direction de la commande publique, ville de Lyon*
La prise en compte de la qualité de l'air dans les marchés de mobilier à la ville de Lyon
- o **Claire Greuillet**, *en charge de la qualité de l'air intérieur, Service Evaluation Qualité de l'Air, Ademe Paris*
L'étiquetage des produits de décoration et de construction au service d'un achat intégrant le critère de qualité de l'air intérieur



.....
Journée du 29 mai 2012

SANTE ET ENVIRONNEMENT : L'AIR ... Connaître, partager et agir pour la sécurité sanitaire.

Approfondissement de la journée du 20 mars 2012

Réflexion - travail du groupe :

Types d'actions à engager à court et moyen terme dans les communes <i>(en italique : les citations individuelles issues des post-it)</i>	Préconisations / besoins
<p>Sensibilisation de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Faire une grande campagne d'information à l'échelle nationale sur la qualité de l'air intérieur</i> - <i>Sensibilisation, information</i> - <i>Mettre en place des ateliers CMEI collectifs avec les centres sociaux (ou avec OPAC ? même immeuble ?)</i> - <i>Communication auprès de la population sur les labels, les pratiques, cf. Guide des bonnes pratiques</i> - <i>Sensibilisation des habitants sur les comportements dans leur habitat (les risques liés à l'environnement intérieur)</i> - <i>Communication précise auprès des foyers sur les comportements à la maison pour améliorer la qualité de son air (ADEME ?)</i> 	<p>Mutualisation d'un emploi CMEI (conseiller médical en environnement intérieur) pour les communes et porté par le Grand Lyon, dans le cadre de l'appel à projet dans le cadre de l'appel à projet régional. La Région RA et l'ARS ne financent que des postes qui sont portés par des institutions (50% de financement). Il y a 3 postes en RA, aucun dans le Rhône. Quand le poste est rattaché à une mairie, le périmètre d'intervention est trop restreint.</p> <p>Mobilisation des partenaires des communes (ADEME, ARS, Mutuelles, CMEI) pour concevoir des outils d'information et pédagogiques afin de former les acteurs locaux de nos territoires (bailleurs sociaux, les centres sociaux, les conseils de quartier).</p> <p>Sur le modèle de la maison économe, bâtir une maison de la qualité de l'air intérieur.</p>
<p>Sensibilisation des agents municipaux et des élus</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sensibilisation du personnel à l'utilisation de certains produits</i> - <i>Formation des agents</i> - <i>Vérification, nettoyage des climatisations, VMC, aérations, des bâtiments publics</i> 	<p>Organisation de sessions de formation (CNFPT et intra), sur la réglementation dans le cadre de la surveillance périodique et la qualité de l'air intérieur (public spécifique).</p>
<p>Optimisation des clauses environnementales dans les marchés publics sur la qualité de l'air intérieur (sachant qu'il n'y aura pas d'étiquettes sur le mobilier).</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Inclure dans les processus de montage des marchés publics une étape développement durable au cours de laquelle le sujet (social / économique / environnemental) est abordé et traduit en exigences (CCTP), ou en critères de distinction (MJO).</i> - <i>Groupement d'achat entre communes sur la base de bonnes pratiques</i> - <i>Comment mutualiser les achats entre communes ?</i> - <i>Prendre en compte systématiquement les émissions de COV dans les marchés : peintures, mobiliers</i> 	<p>Débuter par un groupe de partage de bonnes pratiques d'achat entre communes (échanges de CCTP, produits).</p> <p>Puis aller vers les achats groupés entre communes.</p>

Remarque : Ces travaux de groupes font l'objet d'une valorisation dans des « fiches préconisations » du Club développement durable.

REGARDS CROISES

Marie Pouponneau

Service Evaluation Qualité de l'Air, Ademe Paris

Benchmarking des ZAPA en Europe

Les grandes tendances sur le territoire français en matière de qualité de l'air :

Depuis les années 1990, on remarque une amélioration de la qualité de l'air. Certains polluants comme le dioxyde de soufre, le benzène, le plomb ou le monoxyde de carbone sont en diminution. Il reste cependant quelques polluants comme l'ozone (O3), les particules PM10 et 2.5, et les oxydes d'azote qui posent problème et plus précisément à proximité du trafic.

En France, il existe de nombreuses réglementations, mais il est important de retenir que lorsqu'on parle de pollution atmosphérique, il faut additionner des concentrations à différentes échelles (fond régional, fond urbain et les sources localisées). Lorsque l'on souhaite améliorer la qualité de l'air, il est donc important de jouer sur toutes ces échelles.

La Zone d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA) ou Low Emission Zone (LEZ) permet de s'attaquer à l'échelle de proximité. Si l'on souhaite impacter à des pollutions de plus longue distance (ex : régionale, globale) on trouvera d'autres moyens comme la Convention de Genève ou encore le Plan Particules.

Les zones à faible émissions (LEZ) et les ZAPA :

Les ZAPA sont dérivées d'un concept européen qui sont les Low Emission Zones encore appelées « zone à faible émission », ou « zone zéro émission ».

C'est l'article 182 de la loi Grenelle 2 (n° 2010-788, juillet 2010) qui permet l'instauration de ZAPA :

*« Dans les communes ou groupements de **communes de plus de 100 000 habitants où une mauvaise qualité de l'air est avérée**, notamment par des dépassements de normes réglementaires ou des risques de dépassements de ces normes, une zone d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA) dont **l'accès est interdit aux véhicules contribuant le plus à la pollution atmosphérique**, peut être instituée, à **titre expérimental**, afin de lutter contre cette pollution et notamment réduire les émissions de particules et d'oxydes d'azote. »*

En septembre 2009, l'ADEME a réalisé une étude « **Etat de l'art sur les LEZ à travers l'Europe : déploiement; retours d'expérience, évaluation d'impacts et efficacité du système** ». Ce document sera actualisé courant du mois de juin 2012 et disponible sur <http://buldair.org/>.

Le principe de la zone à faibles émissions est d'interdire la circulation, sur un périmètre donné, des véhicules les plus polluants ou des véhicules qui ne répondent pas à certaines caractéristiques. Cela implique une réflexion sur ce qu'est un véhicule polluant et l'élaboration des caractéristiques de ceux-ci. A chaque fois, la mesure est prise dans le but de réduire les émissions liées au trafic et ainsi d'améliorer la qualité de l'air.

En ce qui concerne les péages urbains, le concept est différent. Ici on définit un périmètre ou un axe pour ensuite faire payer à chaque usager le droit d'utiliser l'axe ou la zone. La principale différence entre péage urbain et zones à faibles émissions est que, dans le cas du péage urbain, il n'existe pas de distinction en fonction du véhicule. L'usager qui a une voiture X récente ou moins polluante qu'une voiture Y plus ancienne, paiera la même somme d'argent.



Journée du 29 mai 2012

SANTE ET ENVIRONNEMENT : L'AIR ... Connaître, partager et agir pour la sécurité sanitaire.

Approfondissement de la journée du 20 mars 2012

18 / 26

Le péage urbain a donc pour objectif premier de limiter la congestion des véhicules, alors que les zones de faibles émissions ont pour objectif premier l'amélioration de la qualité de l'air. C'est important de rappeler cette différence d'objectif.

Les normes Euro pour les véhicules :

En ce qui concerne les normes Euro, il est important de retenir que chaque véhicule doit répondre à certaines normes. Différents polluants sont réglementés (CO, HC, NOx, PM*10). Actuellement en ce qui concerne les poids lourds, la norme en vigueur est Euro V, et va bientôt passer en norme Euro VI.

En ce qui concerne la réalisation des normes, les constructeurs fabriquent leurs moteurs puis doivent les faire homologuer. Pour cela, le moteur est installé sur un banc à rouleau et va subir différents cycles de conduite : conduite en milieu urbain (avec des vitesses peu élevées, des arrêts et redémarrages fréquent...), conduite sur autoroute, etc.

A partir de ces essais, on peut dire si les moteurs respectent les normes Euro en vigueur. Aujourd'hui les nouveaux véhicules légers respectent donc la norme Euro V et les futurs véhicules respecteront la norme Euro VI. Plus la réglementation évolue, plus on obtient des niveaux d'émissions bas.

Les Low Emission Zones en Europe :

Actuellement il existe environ 180 Low Emission Zones en Europe. « Environ » car il existe des pays, comme l'Italie, qui mettront en place ces zones de faibles émissions au cours d'année 2012. Sachant que les périodes de fortes pollutions (notamment aux particules) se trouvent en saison froide, la LEZ peut parfois être mise en œuvre de fin octobre jusqu'à fin mars.

Le premier pays européen qui a mis en œuvre ces LEZ est la Suède en 1996. Une deuxième vague est ensuite reconnue entre 2005 et 2006 avec l'Italie qui s'est emparée du concept et l'a développé. Enfin, le dernier pays qui a mis en place une LEZ est le Portugal, qui a instauré à Lisbonne une LEZ en juillet 2011 avec une mise en œuvre progressive. Les autres pays européens qui ont mis en place des LEZ sont : les Pays Bas, le Royaume-Uni, le Danemark, l'Allemagne, la République Tchèque et l'Autriche.

Lorsqu'on parle de zone d'action prioritaire en France ou de LEZ en Europe, chacun a tendance à revenir sur son cas. C'est à dire le conducteur de véhicule léger. Il faut noter que les véhicules affectés par ce type de mesure en Europe ne sont pas tous les types de véhicules.

Certains pays ont fait le choix de cibler quelques catégories de véhicules en regardant les causes de la pollution atmosphérique sur leur territoire. Par exemple, fort du constat que la majorité des émissions liées au trafic était celles des poids lourds, les Pays-Bas et l'Autriche ont décidé une mesure concernant uniquement les poids lourds. Pour la République Tchèque, la Suède et le Danemark, la mesure concerne les poids lourds, les bus et les autocars. Enfin, pour l'Allemagne et le Portugal, cela concerne tout type de véhicule.

Les cas de Londres et Berlin :

La Low Emission Zone de Londres s'établit sur le Grand Londres (City Londres + extérieur), soit 1500 km². La première LEZ a été établie en 2008 et concernait les bus et les poids lourds. Depuis le 3 janvier 2012 la LEZ concerne en plus les minibus, les grandes camionnettes et les vans (transports d'animaux). Si les minibus et camions sont antérieurs au 1^{er} janvier 2002, ils ne peuvent pas pénétrer dans Londres.

Le contrôle du dispositif se fait par vidéosurveillance.

La Low Emission Zone de Berlin s'étend sur 88km² et a également été mise en place en 2008.

En Allemagne, il existe un règlement national. Une classification a été réalisée et celle-ci est appliquée dans toutes les villes. Les véhicules sont ainsi identifiés à l'aide d'une vignette de couleur selon leurs émissions. Les véhicules les plus anciens ou les plus polluants n'ont pas le droit à une vignette, les véhicules polluants mais « admis » obtiennent une vignette rouge ; les véhicules un peu

moins polluants obtiennent une vignette jaune, et les plus propres obtiennent une vignette verte. Ainsi chaque ville qui a mis en place une LEZ peut informer le conducteur de quel type de véhicule est autorisé à pénétrer sur tel ou telle partie de son territoire.

A partir du 1 janvier 2010, le système s'est « sévériqué » et seuls les véhicules équipés d'une vignette verte ont le droit de circuler.

On remarque qu'en Allemagne il existe une distinction entre les véhicules « essence » et « diesel ». C'est-à-dire qu'actuellement pour circuler à Berlin un véhicule essence doit avoir été immatriculé après le 1^{er} janvier 1993, et si le véhicule est un diesel, il faut qu'il ait été immatriculé après le 1^{er} janvier 2006.

Pour l'Allemagne, une nouvelle zone a été créée dans la **Rhur** en janvier 2012. Cette LEZ s'est construite suite au rassemblement de 9 villes qui avaient mis en place des zones locales, et qui ont décidé de s'unir avec trois autres villes les plus proches pour former la deuxième LEZ la plus grande d'Europe après celle du grand Londres, soit 800 km². A partir du 1^{er} janvier 2013, seuls les véhicules équipés d'une vignette jaune ou verte pourront y circuler, et à partir de mi-2014, seuls les véhicules équipés de vignettes vertes pourront y circuler.

A **Cologne**, des parkings relais sont mis en place pour permettre aux conducteurs d'abandonner leurs véhicules s'ils ne sont pas conformes à la législation en vigueur. Certains accès à des bâtiments très précis sont accordés (comme au palais des congrès).

A **Norwich**, les LEZ ne concernent que les bus locaux. De grandes campagnes d'information aux conducteurs de bus ont donc été réalisées. On voit apparaître aujourd'hui de nouveaux panneaux de signalisation, notamment si le stationnement est long, pour informer le conducteur de bus qu'il doit éteindre son moteur.

En termes de qualité de l'air, on observe, dans tous les cas de LEZ, des réductions sur les pollutions en particules et en dioxyde d'azote. Cela se remarque aussi bien sur les valeurs annuelles que sur le nombre jours de dépassement.

Les mesures d'accompagnement possibles :

Certains pays comme le Danemark, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont choisi l'accompagnement des populations grâce au principe de **post-traitement** qu'est le « **retrofit** ». Cela permet aux véhicules les plus anciens de pouvoir toujours continuer à rouler. Il s'agit par exemple de la mise en place d'un filtre à particules, du remplacement de l'intégralité du moteur, ou du passage d'un carburant « basique – polluant » à un carburant moins polluant comme le GPL, le gaz naturel ou l'éthanol.

Avant d'envisager les mesures d'accompagnement et le « retrofit », il est important d'avoir réalisé un bon diagnostic de son territoire. On sait par exemple aujourd'hui que la mise en place d'un filtre à particules est bénéfique pour les bus ou camions mais qu'il est plus compliqué pour les véhicules légers car cela demande un choix dans le type de filtre et qu'il est possible qu'une surémission en NO₂ soit constatée.

D'autres mesures d'accompagnements dans d'autres pays peuvent être citées :

- ✓ Les aides financières,
- ✓ Les dérogations (période d'adaptation, dérogation locale).
- ✓ L'autorisation de circulation pour les véhicules de l'armée, les véhicules de collection, et les véhicules d'urgence.
- ✓ La prime à la casse.
- ✓ La réduction d'impôt pour la mise en place d'un filtre à particule homologué.
- ✓ L'amélioration des transports publics.

A l'heure actuelle, il existe encore des projets pour la première réalisation de LEZ, comme en Norvège ou en Hongrie. L'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Unis vont continuer dans leur dynamique et souhaitent réaliser de nouvelles LEZ.

Echanges :

Paul Coste, élu à Corbas, conseiller communautaire aux déplacements et à l'accessibilité, VP association Hespul : Comment font les touristes de passage pour respecter ces LEZ ?

Marie Pouponneau, ADEME : Cela dépend des sites. A Londres, un site internet existe pour permettre aux touristes d'entrer les caractéristiques de leurs véhicules et ainsi de voir s'il est possible de rouler dans la LEZ ou non. Pour l'Allemagne, de nombreux systèmes d'informations ont été mis en place. Les offices de tourisme informent sur les LEZ et certains hôtels proposent des formules avec l'achat des vignettes. Un site financé par la Commission Européenne permet d'avoir une première information en répertoriant toutes les LEZ d'Europe sur le site : <http://lowemissionzne.eu>.

Michel Reppelin, Maire de Collonges au Mont d'Or et VP du Grand Lyon : *Le temps nous manque, nous n'allons donc pas vraiment mettre en place une table ronde. Une mesure importante d'accompagnement des LEZ, comme l'a cité Marie Pouponneau, est de développer et améliorer les transports en commun et les transports alternatifs à la voiture. Michèle Vullien va nous faire un point d'actualité et nous présenter un certain nombre d'actions en cours sur le territoire en ce sens.*

Mme Michèle Vullien

Vice-Présidente du Grand Lyon

en charge de la coordination des politiques des déplacements, mobilité et transports

Maire de Dardilly

Quelques actions sur les déplacements, en cours et en projet à l'échelle du Grand Lyon

Il est important de rappeler, ce qui concerne le transport de personnes mais aussi le transport de marchandises en ville, qu'une nécessité est de travailler sur l'intermodalité : notamment de travailler d'une part avec le réseau urbain et d'autre part avec les réseaux interurbains.

Il existe différents pilotes: le Conseil Général s'occupe de l'interurbain, le Sytral de l'urbain et la Région et la SNCF des trains express régionaux (TER). On remarque donc certaines difficultés pour faire le lien entre les différentes autorités organisatrices.

C'est pour cela qu'**une réflexion se construit autour d'un grand syndicat mixte des transports** qui s'appliquerait à l'échelle de la région urbaine de Lyon, avec le projet de future métropole. Le but est d'améliorer le quotidien des citoyens et de comprendre de quoi les citoyens ont besoin, pour limiter les émissions dans l'air sans pour autant limiter les trajets quotidiens (aller faire des courses, emmener les enfants, aller les rechercher, aller au travail...). La grande question est donc de savoir comment mailler l'agglomération, voire la métropole, pour avoir le meilleur résultat et les meilleures solutions pour les citoyens.

Les parcs relais, et les gares sont, par exemple, des lieux importants de la cité. On voit aussi se développer le covoiturage et l'auto partage.

J'aimerais simplement rajouter, par rapport à l'intervention de Mme Pouponneau, qu'il semble que le bilan de tout ce que nous faisons est un peu décevant, car la somme des expérimentations menées ne forme pas une stratégie cohérente et lisible, faute de partage politique et de communication. Un symptôme, justifiant ce constat, est que les chercheurs français citent abondamment les études et



Journée du 29 mai 2012

SANTE ET ENVIRONNEMENT : L'AIR ... Connaître, partager et agir pour la sécurité sanitaire.

Approfondissement de la journée du 20 mars 2012

21 / 26

résultats obtenus par les LEZ de Londres, Berlin, Stockholm... mais n'abordent jamais l'existence de **la zone environnementale de Lyon** (2007).

En effet, il faut souligner qu'à Lyon, **il existe de nombreuses expérimentations**, avec notamment l'extension de la zone environnementale de Lyon. On peut citer encore l'organisation des **Espaces Logistiques Urbains (ELU)** avec l'inauguration de l'ELU des Cordeliers, **l'étude de l'interface en ville avec le fluvial** (navette fluviale en expérimentation, l'étude du port Edouard Herriot...), l'étude pré-opérationnelle (400K euros) d'un centre de consolidation des chantiers de l'agglomération.

Les **projets européens « FREILOT »** (suite du projet « Fidéus ») et « Citylog » ont permis de réfléchir à comment les **voitures de livraison** se déplacent dans la ville et quels sont les moyens possibles pour réduire leurs impacts. A Paris notamment, il existe le projet « Lincoln », qui permet aux voitures de livraison d'emprunter les couloirs de bus et de stationner dans des « encoches ». On remarque malheureusement que ce système est souvent utilisé à tort par des artisans. C'est pour cela que lorsqu'une expérimentation est réalisée grandeur nature, il est important d'avoir aussi de la répression et une surveillance accrue. Sur la zone de la presqu'île, à Lyon, on remarque une corrélation très évidente entre le bon fonctionnement de ce projet et la présence de la police municipale.

Le Président du Grand Lyon et les Vice-présidents souhaitent réellement que le Grand Lyon soit une zone d'expérimentation de nombreux projet grandeur nature. Il faut savoir que la plupart des projets de recherche en laboratoire n'ont au final pas du tout le même impact lorsqu'on les met en application sur un territoire. Ce principe de réalité ne doit pas être perdu de vue, et rappelons-nous : « Aimons l'avenir ».

Michel Reppelin

Vice-président du Grand Lyon, Chargé du Club pour le développement durable

Le Grand Lyon, ainsi que d'autres intercommunalités françaises, **s'est porté volontaire pour réaliser une expérimentation de ZAPA.**

Un assistant à maîtrise d'ouvrage nous guide sur les **aspects sociétaux**. Lorsque certains interdisent des véhicules qui sont complètement hors normes, il faut prendre en compte que ce sont souvent les personnes qui n'ont pas forcément les moyens de changer de véhicule qui sont impactées, ou encore des artisans.

Alison Grimond-Teste est la chargée de mission qui suit le dossier de la ZAPA, pour aller vers une expérimentation l'année prochaine. A l'heure actuelle, nous n'avons pas assez d'éléments pour communiquer plus précisément.

Par ailleurs, je remarque que sur le Grand Lyon beaucoup de choses se font mais ne sont pas valorisées. On peut citer l'**onde verte**, les **parcs relais** qui sont saturés, la nouvelle version du Plan de Protection de l'Atmosphère (**PPA**), la **limitation de vitesse** du trafic sur différents tronçons, qui permettent aussi des émissions beaucoup plus faibles. Cependant, aucune mesure n'a été réalisée jusqu'à ce jour pour observer l'impact des réductions de vitesse : il est bien dommage de ne pas avoir de données pour en mesurer l'impact.

Sur le thème débattu aujourd'hui, les responsabilités et compétences sont diverses (Etat, Région, Département, Grand Lyon, ...). Il est donc important que toutes ces notions de volonté d'amélioration de la qualité de l'air s'ajustent bien les unes avec les autres pour éviter toutes redondances ou divergences.

Pour le moment le Grand Lyon communique peu sur la ZAPA car la population prend peur et chaque personne entend sa version de la ZAPA. Le travail se fait donc « dans l'ombre » pour que l'appropriation du projet se fasse le mieux possible. Alison Grimond-Teste va donc nous présenter le travail en cours qui permet une approche systémique de la ZAPA.



Journée du 29 mai 2012

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT : L'AIR ... Connaître, partager et agir pour la sécurité sanitaire.

Approfondissement de la journée du 20 mars 2012

22 / 26

Alison Grimond-Teste
En charge de la ZAPA, Grand Lyon

L'étude pour l'expérimentation d'une ZAPA au Grand Lyon recouvre différents champs. Il est primordial de réaliser une grande sensibilisation du public à la question de l'air extérieur, car il est important de ne pas faire d'amalgame entre le projet ZAPA et les autres plans mis en place au Grand Lyon, comme par exemple le Plan Climat. La ZAPA vise uniquement à traiter la pollution locale liée aux particules et au dioxyde d'azote. Il y a donc tout un **travail d'appropriation et de sensibilisation de la population** pour faire accepter cette mesure délicate.

Le territoire du Grand Lyon a été précurseur avec le **dispositif territoire de la presqu'île** démarré en 2007. Le Grand Lyon était du coup beaucoup trop en avance en termes de finalisation et de réglementation et l'Etat n'était pas prêt à répondre à un travail aussi ambitieux et innovant à ce moment là. Cette étude n'a pu être pérennisée.

Sur le territoire du Grand Lyon, il existe une petite particularité par rapport au Plan de Protection de l'Atmosphère. Dans ce document, différentes actions sont mises en place pour améliorer la qualité de l'air extérieur (industrie, transport, chauffage, urbanisme...). Concernant la problématique « transport », deux actions complémentaires sont présentes :

- ✓ La réduction de vitesse (qui a été mise en place)
- ✓ L'interdiction des poids lourds et des véhicules utilitaires légers les plus polluants (action T1)

Le préfet a fait connaître son intention de mettre en place cette 2nde action d'ici janvier 2013. Comme l'Etat avait déjà réfléchi sur la problématique des poids lourds et des véhicules utilitaires légers, la ZAPA a été élaborée pour être complémentaire. C'est pour cela que **l'étude de faisabilité est uniquement centrée sur les véhicules particuliers**. C'est la seule étude de ZAPA en France qui peut ainsi s'autoriser une réflexion approfondie sur les véhicules particuliers. La ZAPA permet donc, sur le territoire du Grand Lyon, de compléter l'étude conduite par l'Etat sur les poids lourds.

Il est important du coup qu'il existe une certaine **cohérence d'un point de vue technique et juridique** entre ce que réalise l'Etat sur la problématique des poids lourds et ce que fait le **Grand Lyon** sur la problématique des véhicules particuliers.

En ce qui concerne l'étude de faisabilité en elle-même, le Grand Lyon est accompagné par 4 bureaux d'étude. Un premier diagnostic sur la qualité de l'air (pour repérer les endroits où la qualité de l'air était la plus mauvaise) a déjà été réalisé, ainsi qu'un benchmark européen et un diagnostic sur les déplacements.

Aujourd'hui nous en sommes à réaliser les différents scénarios (Quels sont les véhicules concernés ? Quels périmètres ? Y aura-t-il un phasage dans le temps ? Quelles sont les mesures d'accompagnement ?, ...). Cela permet d'**apporter tous les éléments techniques** pour pouvoir ensuite permettre aux élus de se positionner sur **l'intérêt de débiter ou non l'instauration d'une ZAPA sur leur territoire**.

Une étude sociologique (étude qualitative et quantitative) sera aussi mise au point pour montrer aux élus comment réagirait la population face à une telle mesure. Cela permettra dans un deuxième temps de faciliter la recherche de mesures compensatoires adaptées.

Comme l'expliquent les différents intervenants depuis le début de la journée, il est primordial de valoriser toutes les actions qui sont présentes sur le territoire. Pour cela, nous sommes obligés de réfléchir tous ensemble avec les différents services (déplacement, voiries, Sytral...). Les Vice-présidents du Grand Lyon et les élus sont présents pour diffuser ce message et partager ce travail partenarial.



Journée du 29 mai 2012

SANTE ET ENVIRONNEMENT : L'AIR ... Connaître, partager et agir pour la sécurité sanitaire.

Approfondissement de la journée du 20 mars 2012

23 / 26

Echanges :

Michel Reppelin: Lorsqu'on se rapprochera de la concrétisation de l'expérimentation, beaucoup de communication sera mise en place. Mais je pense que tout ce qui nous fait avancer dans le domaine de la qualité de l'air (ZAPA ou PPA) se retrouve vraiment avec le label « Air et santé ». L'approche santé, considérant l'exposition des populations, est notre moteur. Par la suite, c'est en expliquant et en informant les populations sur la problématique « air et santé » que l'acceptabilité des futurs projets comme la ZAPA sera facilitée.

Guy Montagne, adjoint à Moins: L'agglomération ne se limite pas à Lyon. Il existe beaucoup de communes du Grand Lyon qui sont confrontées quotidiennement au problème. Saint-Priest, Mions, ... nous sommes asphyxiés par la rocade. Les camions ont été interdits dans le tunnel de Fourvière à juste titre, mais ils se sont reportés sur d'autres communes qui récupèrent cette pollution. Je suis d'accord pour que la solidarité marche, mais j'aimerais que celle-ci se fasse dans les deux sens. Dans l'Est Lyonnais, on souffre de la qualité des transports à cause des personnes qui habitent loin.

Serge Perrin, adjoint à Saint-Fons: Je pense que le 1^{er} objectif doit rester une utilisation plus importante des transports en commun. Le titre de transport unique est une solution d'avenir. A Saint Fons, le train conduit en 7 minutes à Perrache, c'est vraiment dommage qu'il ne soit pas mieux utilisé. Enfin, on peut regretter, par exemple, qu'en 2011 le Département ait investi 1,8 millions d'euros pour améliorer la fluidité de l'entrée de la D12 dans la RD383, simplement pour se retrouver 7 secondes plus tard dans le même bouchon (car il y a toujours trop de circulation).

Blandine Dialinas, adjointe à Champagne au Mont d'Or: Je pense qu'il serait important de faire un lien entre le PPA et le brûlage des déchets verts. Je ne comprends pas que la communication sur ce point ne soit pas homogénéisée entre les communes.

Michel Reppelin: En ce qui concerne les déchets verts, il existe en effet des dissonances. Cependant, si je prends l'exemple de ma commune, le brûlage des déchets verts y est strictement interdit. 50Kg de déchets verts brûlés, c'est autant de particules dégagées qu'une voiture qui fait 5000 km! Il est important de raisonner par rapport à l'exposition des populations.

Guy David, maire de Saint Germain au Mont d'Or: Le problème réside aussi dans l'égalité des territoires. Car si chacun interprète la loi à sa façon, forcément il n'y a pas d'uniformisation. Ce qui n'est pas logique, c'est que les agriculteurs ne soient pas verbalisés. De plus, la notion de gêne est très subjective. Je pense que l'on ne peut pas conclure une réunion comme celle-là, sans parler des nombreux camions et du défaut de covoiturage.

Michèle Vullien, maire de Dardilly et VP Grand Lyon : Pour ce qui est du brûlage des déchets secs, je reste sceptique sur la nécessité de l'interdire. De plus, en matière de transports, ma priorité est la poursuite de la réflexion vers un Syndicat à l'échelle de l'agglomération voire du pôle métropolitain.

CONCLUSION ET CLOTURE

Michel Reppelin

Vice-président du Grand Lyon, Chargé du Club pour le développement durable

Je vous remercie de votre attention et de votre participation tout au long de la journée. Il a fait beau et l'air était agréable. Je serais ravi de vous revoir encore plus nombreux au prochain rendez vous du Club qui se déroulera le 18 Septembre à Saint-Priest. Nous vous rappelons qu'un questionnaire d'évaluation a été remis en début de séance à chacun d'entre vous. Il permet au bureau d'étude de comprendre votre ressenti de la journée afin de pouvoir améliorer et comprendre vos attentes pour les prochaines réunions (cf annexe 1 : Synthèse des évaluations individuelles).



Journée du 29 mai 2012

SANTE ET ENVIRONNEMENT : L'AIR ... Connaître, partager et agir pour la sécurité sanitaire.

Approfondissement de la journée du 20 mars 2012

24 / 26

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SÉANCE CLUB DD DU 29 MAI 2012

26 questionnaires d'évaluation ont été récoltés à la fin de la séance. Les réponses et commentaires sont repris intégralement ci-dessous.

- **Globalement, quel est votre niveau de satisfaction pour cette rencontre ?**

Très satisfait	Satisfait	Indécis	Déçu	Sans réponse	TOTAL
7	17	1	0	1	26

- **Le contenu des différentes séquences a-t-il répondu à vos attentes?**

	Très bon	Bon	Suffisant	Mauvais	TOTAL
La qualité et pertinence des informations apportées	10	15	1	-	26
L'intérêt et le caractère concret des apports pour vous aider à agir à votre échelle	4	15	5	-	24
La qualité du dialogue et des échanges	15	9	2	-	26
L'animation	13	11	2	-	26
Les ateliers de réflexion	5	18	2	-	25
<i>Par rapport à votre atelier :</i>					
Les témoignages et les échanges	6	17	2	-	25
La production du groupe	6	17	2	-	25
L'organisation (lieu, durée,...)	12	9	2	-	23

Commentaires :

- L'approfondissement sur l'air intérieur d'Air Rhône Alpes est intéressant et très concret
- Très bon traitement général le matin car les sujets étaient concrets et en parfaite corrélation avec les attentes des communes
- Manque d'information sur la ZAPA, et le PPA du préfet
- Le sujet sur la ZAPA était de trop.
- Tous les détails sur les ZAPA européennes sont intéressants mais peu concret pour le club DD
- La partie ZAPA semble avoir été rapportée à l'ordre du jour : il faudra reprendre ce thème
- Très bonne idée d'obliger les ateliers à produire des idées d'action
- En attente des fiche action à décliner au niveau du Grand Lyon
- La durée des échanges en atelier devrait être plus longue pour avoir le temps de mieux approfondir les sujets traités
- Désigner le rapporteur en amont de la séance et lui clarifier sa mission de rapport en incluant des propositions concrètes
- Durée de la séance trop courte, je suggère de réaliser des journées de 9h00 à 17h00

- Merci aux organisateurs
- Le plein air est agréable mais le lieu pas forcément pratique pour l'accès en transports en commun
- Bonne ambiance de travail, animation intéressante
- Merci d'essayer de décentraliser le lieu de ces journées. Venez à l'Est ...
- Dommage d'avoir commencé si tard avec toute les informations contradictoires concernant l'heure de début
- Bien communiquer les horaires précis de convocation

- **Autres remarques et commentaires sur la séance**

En lien avec le thème « air et santé »

- Développer la communication Grand Public
- L'ADES, les petits débrouillards et OIKOS ont développé un atelier pédagogique intéressant
- Bonne séance mais que de travail et de mentalité à changer
- Intégrer la notion « spatiale » dans tout cela. Parler en m³ et non en m² pour le bâti. (cf : La Suisse)
- Intégrer la notion de volume dans la prise en compte de la qualité de l'air
- Tout est ok

En lien avec l'activité du Club développement durable, actuelle et à venir

- La précarité énergétique: entrer en contact et dynamiser les copropriétés
- Beaucoup de travail à réaliser
- Voir la continuité dans la durée du Club Développement Durable
- Quelle est l'accessibilité des documents produits lors du colloque grand public ? collectivités, professionnels.... ?



.....

Journée du 29 mai 2012

SANTE ET ENVIRONNEMENT : L'AIR ... Connaître, partager et agir pour la sécurité sanitaire.

Approfondissement de la journée du 20 mars 2012

26 / 26